

ÉCRIRE L'HISTOIRE D'UNE ÉGLISE MONASTIQUE

Face à l'immensité des fonds réguliers de l'ancienne Bourgogne (série H), comment tracer des pistes réalistes et utiles ?

Surtout ne pas reprendre l'histoire déjà très bien faite des grands établissements de bénédictins noirs (Saint-Bénigne) ou blancs (Cîteaux).

Privilégier quatre types de maisons :

1° les monastères de chanoines réguliers –pour une fondation bien connue (Notre-Dame de Châtillon, grâce aux travaux de M. Petot), tout ou presque reste à faire sur des centres ruraux comme Oigny ou Bouilland ;

2° les monastères de femmes, presque toujours négligés –cf. Le Puits-d'Orbe (c^{ne} de Verdonnet), transféré à Châtillon en 1619, ou Prâlon, uni au nouveau chapitre cathédral de Dijon en 1748 (et dont les fonds sont par conséquent conservés non en H mais en G 411 et suiv.) ;

3° les fondations de la Réforme catholique, comme les Minimes ou les Feuillants ;

4° les prieurés, dont il va être désormais question.

Une référence fondamentale : C. Caby et A. Vauchez (dir.), *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge*, Turnhout, 2003 (« L'atelier du médiéviste », 9).

Les prieurés : une histoire complexe

- une définition claire : est prieuré un établissement monastique effectivement habité, même par un très petit nombre de religieux, et où est instituée la vie régulière (par le chant de l'Office), mais qui ne jouit pas de l'autonomie, ne désignant pas son chef mais le recevant d'une maison-mère.
- Un prieuré ne naît pas toujours comme tel ; il peut avoir été abbaye de plein exercice puis avoir perdu ce statut : c'est p. ex. le cas de Saint-Vivant de Vergy, qui n'est soumis à Cluny qu'à la fin du XI^e s.
- On prendra bien garde à ne pas considérer comme prieuré n'importe quelle dépendance monastique. Le critère de la vie régulière effective est déterminant. Une résidence occasionnelle (château abbatial, hôtel urbain comme la maison de Morimond à Dijon) ou un centre d'exploitation agraire (grange) ne sont en aucun cas des prieurés. C'est encore plus net pour le Temple, où templieries et annexes domaniales sont trop souvent confondues. Se reporter ici à D. Marie, *Les Templiers dans le diocèse de Langres*, Langres, 2004.
- Les guides d'archives ne sont pas toujours fiables sur ce point. Ils enregistrent en série les dépendances d'une abbaye, sans toujours bien distinguer entre simples possessions et lieux vraiment habités. Cf. Baume-la-Roche inscrit parmi les prieurés de Saint-Bénigne (1 H) et de Saint-Seine (10 H), alors que seule cette dernière mention est correcte.
- Les prieurés ont souvent connu une histoire complexe. Cf. l'ex. de Larrey (actuelle c^{ne} de Dijon) : 1° un domaine foncier de Saint-Bénigne pendant près d'un demi-

millénaire ; 2° puis une maison de moniales sous la direction de l'abbé à la fin du XI^e s. ; 3° une bulle papale datée de 1235 autorisant la suppression de cette maison *mais pas appliquée avant la fin du XIV^e s.* ; 4° une prieuré d'hommes ensuite. (A. Rauwel, *Mem. CACO* t. 41)

Quelles questions se poser et poser à la documentation ?

- la fondation

Actes seigneuriaux, épiscopaux, pontificaux.

Ex. : Bouilland, 20 H, avec différents types de donations ou confirmations – n° 2 : belle bulle papale du XII^e s. – n° 3 : pancarte épiscopale (typologie peu courante ici) – n° 12 : donation d'un petit sire du voisinage, 1189.

- l'histoire domaniale

C'est ici le domaine des cartulaires. Certains sont énormes et prestigieux (cf. le grand cartulaire de Cîteaux de l'abbé Jean de Cirey). Préférons les petits cartulaires peu exploités.

Ex. : Cart. 228, cartulaire de Bonvaux, ou Notre-Dame sous Talant, du Val-des-Écoliers, 1211-1356 (cf. H. Marc, *Essai historique sur le prieuré de Bonvaux*, Dijon, 1890).

Attention, la désignation « Cart. » ne recouvre pas seulement des recueils de chartes. P. ex., le cart. 206, d'Oigny (XV^e s.) est essentiellement un rentier-censier.

- la vie intérieure

Pas de registres de professions permettant de connaître précisément les origines sociales des membres de la communauté avant l'âge classique.

- la vie liturgique

Les Archives n'ont pas vocation à conserver des manuscrits liturgiques.

Mais on trouve de précieux renseignements au hasard des fonds.

Ex. : les pièces notées d'un office de la Transfiguration renfermées dans le recueil composite très complexe cart. 165, de Saint-Seine (XIII^e s.).

De belles surprises parfois dans les feuillets de manuscrits liturgiques obsolètes remployés en reliures d'autres registres. Cf. l'enquête systématique d'Ed. Aubert, *BUCEMA* 15, 2011 < <http://cem.revues.org/12006> >.

- la vie intellectuelle

On la connaît essentiellement par les catalogues de bibliothèques.

Ex. : 64 H 996, cat. de la bibl. des Feuillants de Fontaine, c. 1680.

Attention : les données relatives à l'ampleur du fonds et au choix des livres ne prennent sens que par comparaison avec ce que possédaient les autres communautés. Un livre présent partout n'est pas révélateur. Un titre rare l'est bien plus. Se reporter aux données rassemblées par F. Seichepine, *Livres et cloîtres : les bibliothèques religieuses de Bourgogne au XVIII^e s.*, thèse, Dijon, 2007.

- On ne négligera pas l'intérêt des **visites** faites dans le cadre d'un ordre ou d'une congrégation. Dès le XIII^e s., on dispose de celles de Cluny : G. Charvin, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, Paris, 1965-1979 (9 vol.). Attention cependant au fait que les visiteurs viennent avant tout vérifier la capacité du prieuré à payer ses taxes ; l'objectif des religieux est donc souvent de tout peindre sous des couleurs sombres pour émouvoir et obtenir une réduction !

Pour aller plus loin

Les papiers d'érudits peuvent être extrêmement précieux. En Bourgogne, on bénéficie des très riches dossiers d'Ernest Petit, l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, dont l'essentiel de ce qui concerne les monastères est aux ADCO, série 1 F. Petit a constitué des cartulaires factices et des régestes à partir des actes dispersés des archives et bibliothèques de province et de Paris, qui ne sont pas assez utilisés.

À venir bientôt : la base électronique *Monastères*, sous la dir. de N. Deflou-Leca, qui donnera à terme une fiche assez précise pour chaque abbaye ou prieuré de la France médiévale. Les diocèses de Langres, Auxerre et Autun devraient être les premiers en ligne, dès la fin 2015...